

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : Adjoint pédagogique auprès du Proviseur de l'Unité pédagogique régionale de STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions :

L'enseignant titulaire à temps complet, professeur des écoles spécialisé, est placé sous l'autorité du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR). Installé administrativement à la Direction interrégionale des services pénitentiaires Est-Strasbourg 19 Rue Eugène Delacroix STRASBOURG. Il est adjoint au directeur pour le pilotage de la structure.

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme et la prise en charge des mineurs, cet enseignant

- assure le conseil pédagogique, technique et la logistique des 21 unités locales d'enseignement de l'UPR
 - favorise un travail en réseau de l'ensemble des acteurs concernés par la prise en charge des publics détenus (soit à l'interne avec la formation professionnelle et le service pénitentiaire d'insertion et de probation, soit à l'externe avec les dispositifs partenaires mis en place par l'Etat et la Région) ;
 - participe à différents groupes de travail sur les démarches et outils pédagogiques à mettre en œuvre ;
 - veille à l'actualisation des connaissances des enseignants et des mises en œuvre : nouveaux programmes, nouveau socle, refondation de l'Ecole... ;
 - veille à l'ambition de l'enseignement et donne des objectifs aux équipes ;
 - maîtrise les outils de pilotage, tableau de bord
-
- Il participe à la mise en œuvre des nouvelles technologies, à l'élaboration et à la mise en œuvre et au suivi du plan de formation des enseignants (analyse des besoins, montage technique des différents stages, évaluation des formations).
 - Il apporte une contribution à la réflexion que mène à l'échelle nationale le Pôle Enseignement du Bureau SDMI2 de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.
 - Il participe à l'appui administratif auprès du Responsable de l'UPR. Il doit permettre à l'UPR d'être proche du terrain et d'instituer une communication dans cette structure physiquement éclatée, constituée de 21 établissements pénitentiaires situés sur les 10 départements de la région ACAL.
 - Il participe à une réflexion globale sur la politique et les moyens à mettre en œuvre au sein des établissements pénitentiaires et à la réalisation d'un rapport annuel soumis à la Commission de suivi de l'U.P.R.
 - Il représente, le cas échéant, le proviseur dans toutes les instances (conseils locaux d'enseignement, commissions mensuelles des quartiers mineurs, jurys d'examen.
 - Dans le cadre de l'organisation annuelle du service d'enseignement sur une durée supérieure à 36 semaines, cet enseignant participe à la permanence administrative de la structure de l'UPR. L'ORS est de 35h par semaine.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Cet emploi s'adresse en priorité à un enseignant spécialisé expérimenté ayant :

- une expertise pédagogique marquée, notamment dans la pratique de la pédagogie du projet ;
- une bonne connaissance des adaptations, des aménagements pédagogiques ;
- une bonne connaissance des outils de bureautique ;
- une forte capacité à travailler avec des partenaires extérieurs ;
- une souplesse de fonctionnement, une grande disponibilité, mobilité et faculté d'adaptation. De nombreux déplacements dans les 10 départements du Grand-Est sont à prévoir.

3. Conditions de recrutement :

Les candidatures seront à adresser accompagnées d'un CV à la DSDEN – D1D et à Monsieur le proviseur de l'Unité pédagogique régionale (remy.bordes@justice.fr)

Les candidats seront convoqués devant une commission pour un entretien.

La désignation de cet enseignant est effectuée sur proposition de Madame la Rectrice du siège de l'UPR, après avis de la commission de recrutement.

Contacts pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH67 : 03.88.45.92.30

Rémy BORDES : 03.88.56.81.43